

Championnat de Méditerranée ILCA 2025



Avis de Course Interligue ILCA 22 et 23 février 2025 COYCHYERES



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Le règlement national du classement national des coureurs ILCA FRANCE et le règlement des championnats régionaux ILCA FRANCE.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de World Sailing (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe ILCA 7, 6 et 4.
- 3.2 Les bateaux admissibles DOIVENT obligatoirement s'inscrire et régler par internet en ligne au plus tard le 16 février 2025 à l'adresse suivante : www.coych.org
- 3.3 Majoration de 15 euros pour les inscriptions passées cette date.
- 3.4 Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FF Voile 2025 valide « compétition », obtenue grâce à un certificat médical , et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - la carte EURILCA 2025 ou l'attestation de paiement AFLI en ligne (Helloasso)
 - Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits d'inscription requis sont les suivants : 35 € par bateau à payer en ligne sur le site du COYCH jusqu'au 16 février 2025 et 50 € par bateau si inscription faite après le 16 février 2025.

5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription : date, de 9h30 à 12h00
- 5.2 Contrôle : Adhésion AFLI 2025 **obligatoire**
- 5.3 Jours de course :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
22/02/2025	14h30	ILCA 7, 6 et 4
23/02/2025	10h00	ILCA 7, 6 et 4

Dernier signal d'avertissement le 23/02/2025: 15h30.

6. JAUGE : Non utilisé

7. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles et affichées à la confirmation des inscriptions le 20/02/2025

8. LES PARCOURS

8.1 Les parcours à effectuer sont de types construits.

9. SYSTEME DE PENALITE

Pas modification de la règle 44.1

10. CLASSEMENT

10.1 Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de 2.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

- Des coupes ou prix seront distribuées aux premiers des différentes séries :
- Les 1er, 2ème et 3ème des 3 classements (ILCA 7, 6 et 4)
- La 1ère Féminine en ILCA 6, le 1er Master ILCA 7 (à partir de 30 ans) et le premier Master ILCA 6 (à partir de 30 ans), la première fille en ILCA 4.

13. DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'euros.

15. ACCOMPAGNEURS et ENTRAINEURS :

15.1 *[DP] [NP]* Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

15.2 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent être identifiés [**description identification**].

15.3 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

15.4 *[DP] [NP]* Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- **Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord.**
- Une VHF.
- Un couteau.
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée.
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long.

- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

COYCH
ESPACE NAUTIQUE
14 avenue du Dr Robin
83400 HYERES contact@coych.org
04 94 38 61 67 / 06 25 62 24 80

Hébergement : <https://www.hyeres-tourisme.com/>